

Procès-verbal du Conseil Municipal en date du Lundi 08 AVRIL 2024

Le lundi huit avril deux milles vingt-quatre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick CHARPENTIER, sur la convocation qui leur a été adressée par le Monsieur le Maire en date du 04 Avril 2024.

Membres en exercice : 10

Présents : 9

Absents excusés : Marie-Thérèse DUBUT, pas de pouvoir

Étaient présents : Mesdames : KUZBINSKI Céline, Lucette LAUNAY, Audrey GALOPIN et Messieurs Patrick CHARPENTIER, Olivier PELOTEAU, Arnaud HANSSE, Jean-Paul GOMBAULT, Hervé LASNE. et Serge AMÉ

Secrétaire de séance : KUZBINSKI Céline

DELIBERATION : 2024-07**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par monsieur le trésorier de Châteaudun et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget général de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion de monsieur le trésorier et le Compte Administratif 2023 de la commune :

	DEPENSES	RECETTES	RESULT. 2022	RESULT. 2023
Fonctionnement	112 540.47	132 904.28	86 759.81 – 2790.09 (1068) = 83 969.72	104 333.53
Investissement	19 589.52	7 104.75	- 2 790.09	- 15 274.86
TOTAL	132 129.99	140 009.03	81 179.63	89 058.67

RESULTAT 2023 DE CLOTURE ANNUEL : + 7 879.04 €

RESTE A REALISER DEPENSES pour 2023

0 €

RESTE A REALISER RECETTES pour 2023

0 €

Hors de la présence de monsieur Patrick CHARPENTIER, Maire, le Conseil Municipal désigne sa doyenne, madame Lucette LAUNAY pour présider la séance en son absence,

pour le vote du compte administratif de la commune pour l'exercice 2023 et à l'approbation du compte de gestion du trésorier municipal, dont les écritures sont conformes au compte administratif.

Le Conseil Municipal après concertation et à l'unanimité de ses membres présents, vote le Compte Administratif 2023 et approuve le Compte de Gestion 2023.

DELIBERATION 2024-08**OBJET : VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2024**

La date limite de vote des budgets et des taux locaux est fixée au 15 avril. La notification de ces délibérations aux services fiscaux doit intervenir pour le 15 avril au plus tard en vue de la mise en recouvrement des impositions la même année.

Le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2024.

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués pour l'année 2023 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.08 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31.80 %
- Taxe d'habitation : 9.69 %

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

Décide de ne pas modifier les taux :

Nature des taxes locales	Taux
TFB - Taxe foncier bâti	35,08 %
TFNB - Taxe foncier non bâti	31,80%
TH – Taxe d'habitation	9.69%

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DELIBERATION : 2024-09**OBJET : VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2024 ET AFFECTATION DU RESULTAT****AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2023	20 363.81 €
Résultat antérieurs reportés (2022)	83 969.72 €

Résultat à affecter	104 333.53 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement D001	- 15 274.86 €
Solde des RAR 2023	0 €
Besoin de financement	15 274.86 €
Affectation proposée	104 333.53 €
Affectation au R1068 2024	15 274.86 €
Report en fonctionnement R002 2024	89 058.67 €

Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget 2024 de la commune dont les dépenses et les recettes s'équilibrent :

- Section de fonctionnement équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de : 212 881.67 €
- Section d'investissement équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de : 84 650.03 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **Décide** d'affecter le résultat comme suit :
 - **D 001 : 15 247.86 €** Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
 - **R 002 : 89 058.67 €** Résultat de fonctionnement reporté
- **Approuve** le budget primitif 2024 présenté ci-dessus.

DELIBERATION 2024-10

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2024

Le Conseil Municipal décide d'accorder, à l'unanimité des membres présents, pour 2024, les subventions aux associations suivantes :

- | | |
|---|---------|
| - Association Psychiatrique Info-Juvenile HENRI FAURE | 40.00 € |
| - Comité Départemental de La ligue nationale contre le cancer | 40.00 € |
| - Association d'Eure-et-Loir des restaurants du cœur | 40.00 € |
| - AUXI'life | 40.00 € |

- | | |
|--|----------|
| - Ecole Élémentaire Le Petit Prince (50 € x 2 enfants)
(Mme KUZBINSKI Céline ne prend pas part au vote) | 100.00 € |
|--|----------|

DELIBERATION 2024-11

OBJET : REVERSEMENT DE LA TAXE IFER A LA COMCOM DU BONNEVALAIS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en complément de la carte d'accélération des Energies Renouvelables (EnR), il est proposé de s'engager à reverser l'équivalent de la taxe IFER des EnR à un fonds commun communautaire afin de faire bénéficier toutes les communes de la communauté de communes du Bonnevalais des revenus IFER

La validité de l'engagement communal sera liée à l'engagement identique de toutes les collectivités de la Communauté de Communes du Bonnevalais.

En cas de manquement à cette règle, l'accord de la commune deviendra caduque.

Monsieur Le Maire précise qu'à ce jour, aucune précision n'a été évoquée quant au suivi et à la redistribution des recettes perçues par la Communauté de Communes du Bonnevalais.

Le Conseil Municipal estime qu'il ne dispose pas d'assez d'informations sur le suivi des recettes perçues pour se prononcer.

Celui-ci demande un complément d'information concernant :

- La Cléf de répartition envisagée
- Les règles de mise en commun
- Le mode de reversement aux communes

DELIBERATION 2024-12

OBJET : TRAVAUX DE REFECTION DE LA ROUTE DU MESNIL

Le conseil municipal de la commune de Villiers-Saint-Orien a validé, le 18 décembre 2023, la réfection de la route du Mesnil.

La route étant aussi sur notre commune, la collectivité de Villiers-Saint-Orien nous demande s'il serait possible de participer au financement des travaux.

Le cout total serait de 6 564.00 € avec un FDI d'un montant de 3 282.00 €.

Le cout restant en charge serait donc de 3 282.00 € réparti comme suit :

- 1641 € à la charge de Villiers-Saint-Orien
- 1641 € à la charge de Dancy

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la participation aux travaux pour un montant de 1641 €

INFORMATIONS DIVERSES

Travaux visant à ralentir la vitesse dans le bourg.

Une réflexion est actuellement menée afin de mettre en place un dispositif visant à ralentir la circulation sur la voie traversant la commune (route d'Orléans). En effet, il est constaté par la majorité des conseillers une vitesse excessive de beaucoup de véhicules. Mr LASNE Hervé est actuellement en lien avec des entreprises de voiries afin de pouvoir proposer des travaux d'aménagement présentant des solutions fiables.

Passage de la Godillose 2024

Cette année encore, la randonnée « La Godillose » traversera la commune. Le passage des participants est prévu le 15 juin (départ de Bonneval à 13h). Passage sur la commune vers 14h. Tout comme l'année précédente, un accueil des randonneurs sera mis en place.

Spectacle de Noël 2024

Mme KUZBINSKI Céline présente le spectacle de magicien qui sera proposé aux enfants pour Noël 2024. Le montant du devis est de 600 € TTC. La date du spectacle est fixée au 7 décembre 2024. Après l'animation, une chorale viendra clôturer l'après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05

Monsieur le Maire, Patrick CHARPENTIER

La secrétaire de séance, KUZBINSKI Céline

